

**REFLEXIONS SUR LES
POLITIQUES ET PROGRAMMES
DE POPULATION**

PAR

FRANCIS GENDREAU
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Directeur du CEPED

Juillet 1992

PARADOXES ET CONTRADICTIONS

Les "activités en matière de population", pour reprendre l'expression figurant dans l'ancien nom du FNUAP, constituent un domaine d'intervention complexe. Cette complexité tient à son étendue et à sa diversité ; elle est due aussi aux difficultés de l'analyse des comportements humains. Il ne faut dès lors pas s'étonner si dans ce domaine les discours et les actions ne sont pas toujours cohérents. Nous citerons ici quelques exemples pour illustrer ce propos :

* L'une des constantes du discours dominant est de s'appuyer sur l'impact supposé négatif de la croissance démographique sur le développement économique. Outre que cette assertion n'a jamais été démontrée, on peut évoquer de nombreux cas qui la contredisent :

- dans certains pays européens à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les débuts du développement industriel se sont faits dans une période de forte croissance démographique.

- le "miracle allemand" de l'après-guerre a coïncidé avec la forte immigration en provenance d'Allemagne de l'Est. Il faut se rappeler que de la fin de la guerre au début des années 1960, la République Fédérale d'Allemagne a accueilli au total environ 15 millions de réfugiés et d'expulsés.

- l'économie française a "absorbé" en 1962 le flux important des rapatriés d'Algérie sans que la croissance en soit affectée, bien au contraire.

- dans le Tiers-Monde certains pays ont connu dans la période 1950-1975 simultanément une croissance économique et une croissance démographique fortes comme le Mexique ou la Côte d'Ivoire (celle-ci faisant même appel à une immigration en provenance du Burkina).

* Les instances internationales parlent de plus en plus de la nécessité de politiques de population dans le Tiers-Monde, ce qui implique un nouveau domaine d'intervention de l'Etat, ceci dans un contexte fortement marqué par l'idéologie libérale qui prône par ailleurs un désengagement de l'Etat. Ce désengagement est déjà visible dans l'affaiblissement généralisé de la planification ; pourtant les efforts sont grands de la part de ces instances pour "intégrer la population et le développement" ou de façon plus précise, "intégrer les variables démographiques dans la planification du développement".

* La thérapie préconisée par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour sortir les économies du Tiers-Monde du sous-développement en les restructurant pour les conduire à une croissance stable consiste à soumettre ces pays à des Programmes d'Ajustement Structurel" (PAS). Ces programmes d'inspiration libérale comportent plusieurs volets dont l'un, la réduction des dépenses publiques, se traduit le plus souvent par des diminutions drastiques des budgets sociaux, en particulier ceux de l'éducation et de la santé.

D'où une nouvelle contradiction majeure avec les politiques de maîtrise de la fécondité puisque la recherche démographique a clairement mis en évidence l'importance des niveaux de l'instruction des mères et de la mortalité infantile comme facteurs d'une baisse de la fécondité.

Or la réduction des budgets sociaux risque d'avoir pour conséquence une déscolarisation, surtout des filles (phénomène observé déjà dans de nombreux pays) et une stagnation, voire une dégradation de la santé des populations, donc un risque de hausse de la mortalité, en particulier de la mortalité infantile.

* En France, diverses mesures tendent à favoriser une hausse de la fécondité, surtout les mesures prises depuis 1978 avec l'instauration du "complément familial", destinées à encourager la venue du troisième enfant.

Ces orientations natalistes sont contradictoires avec le souhait de favoriser la baisse de la fécondité dans les départements d'Outre-mer, en particulier le trois îles de la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion où la densité de population est déjà fort élevée (supérieure à 200 voire à 300 h/km² en Martinique). D'où des débats souvent animés sur l'influence de "l'argent-braguette" sur le niveau de la fécondité.

* Un autre exemple de contradiction a trait aux intentions affichées dans de nombreux pays du Tiers-Monde de freiner l'urbanisation. De nombreuses mesures prises contrecarrent en effet ces intentions, comme :

- toutes celles qui concernent l'amélioration de la vie en ville (instauration d'un salaire minimum, subventions aux produits de première nécessité, amélioration des conditions d'habitat ...). Même si dans la plupart des villes du Tiers-Monde les conditions de vie restent extrêmement difficiles et souvent précaires, ces mesures ne peuvent que favoriser l'exode rural dans la mesure où la vie en milieu rural est encore plus dure.

- les politiques agricoles visant le développement rural, qui du fait de l'augmentation attendue de la productivité ne peuvent que dégager des excédents supplémentaires de population rurale. Cela d'autant plus que dans de nombreux pays, du fait du fort taux d'accroissement naturel et malgré une émigration importante vers les villes, la population rurale connaît un accroissement sensible dans beaucoup de pays africains, la population rurale croît à un taux supérieur à 2 %.

* Un dernier exemple de contradiction concerne les migrations internationales. La plupart des pays du Nord ont mis en oeuvre depuis les années 1970 une politique de restriction de l'immigration, voire de quasi-fermeture des frontières. Ces mesures sont apparues avec les difficultés nées de la crise économique internationale. Elles sont contradictoires par rapport à deux considérations :

- une vision globale de l'équilibre de la planète entre un Nord dont la population stagne et vieillit et un Sud connaissant un fort dynamisme démographique ;

- la solidarité affichée par les pays du Nord avec les pays du Sud dans leurs efforts de développement.

Dans une perspective historique à long terme, surtout si l'on se rappelle que l'histoire du peuplement de la planète est celle de courants migratoires importants, ces attitudes de frilosité et de fermeture ne peuvent se substituer à des politiques de gestion volontariste de flux migratoires inéluctables en concertation dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE DE POPULATION ?

Les réflexions précédentes nous ont permis d'éclairer certaines des nombreuses questions soulevées par la mise en oeuvre des politiques de population. Il nous faut, avant de poursuivre, préciser ce que recouvre cette expression.

Sans entrer dans les débats de spécialistes sur sa définition, il faut signaler ici qu'on peut lui donner deux acceptions, l'une étroite, l'autre large (BERELSON, 1974) :

* définie de façon limitative, la politique de population se limite aux mesures que prend explicitement un gouvernement pour provoquer certains effets démographiques.

* dans une vision plus ouverte, on considère non seulement les mesures précédentes, mais aussi celles qui influent effectivement sur les événements démographiques, ou même celles qui semblent exercer une telle influence.

On voit immédiatement qu'une définition trop large risquerait d'inclure presque toutes les actions gouvernementales. Aussi BERELSON propose-t-il une définition intermédiaire : les mesures apparaissant dans la définition étroite, auxquelles il ajoute celles qui sont prises pour diverses raisons mais qui incluent des considérations démographiques, ainsi que celles prises sans intention démographique, mais qui ont des conséquences démographiques.

La discussion précédente permet de mettre en évidence trois points de vue différents selon que l'on met l'accent sur :

* les objectifs des mesures prises ou leurs effets réels (VERRIERE, 1978) ;

* les politiques explicites ou les politiques implicites (BRAVO-CASAS, 1978) ;

* les moyens directs (offre d'information et de services, persuasion, contrainte) ou indirects (action sur l'environnement économique et socio-culturel, destinée à modifier les comportements) (GENDREAU, VIMARD, in Politique africaine, 1991).

Enfin il est clair que l'expression "politique de population" ne doit pas être appliquée de façon restrictive aux mesures relatives à la fécondité (politiques natalistes ou au contraire politiques de maîtrise de la fécondité). Une politique de population peut concerner aussi la mortalité et la mobilité (migrations internationales, aménagement du territoire, urbanisation, exode rural).

Si le concept de politique de population tel qu'on vient de le cerner est récent, l'apparition d'une intervention de l'Etat sous forme ponctuelle et sur des objectifs limités est un peu plus ancienne. C'est ainsi qu'en France les premières mesures en ce domaine sont apparues à la fin du XIX^e siècle : création en 1882 du Conseil supérieur de la santé, mise en place d'un système d'allocations familiales en 1900 pour les agents des postes et télégraphes (système généralisé en 1932) (BOURGEOIS-PICHAT, in BERELSON, 1974).

Dans l'enrichissement progressif du concept de politique de population, deux aspects ont pris peu à peu une importance particulière : la question des libertés individuelles et des droits de l'homme et la dimension éthique.

* Une politique de population, comme toute politique, doit s'attacher à veiller au respect des libertés individuelles et des droits de l'homme, tout en permettant la réalisation des objectifs collectifs. Les programmes mis en oeuvre ne doivent donc être ni coercitifs ni discriminatoires mais incitatifs ; ils doivent être élaborés de façon démocratique et leur mise en oeuvre contrôlée. Ce point concerne toutes les mesures, mais notamment celles liées à la maîtrise de la fécondité et à la circulation des hommes. "Le droit des personnes à décider librement, en connaissance de cause et en toute responsabilité, du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances", affirmé dans le Plan mondial d'action sur la population adopté à Bucarest en 1974, implique une double liberté, celle d'avoir des enfants et celle de ne pas en avoir. De même la Conférence de Mexico (1984) a instamment prié les gouvernements "d'éviter de porter atteinte au droit de l'individu de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat".

* Les progrès de la biologie et de la médecine posent chaque jour de nouveaux problèmes d'éthique : procréation médicalement assistée, "embryons surnuméraires", connaissance précoce du sexe de l'embryon, maintien en vie de personnes en état de coma prolongé, ... Le législateur doit être en mesure de tenir compte de ces problèmes en prenant soin de respecter les valeurs philosophiques de chacun et d'assurer la nécessaire cohésion sociale du pays.

LA COOPERATION INTERNATIONALE

Dans le Tiers-Monde, des éléments de politiques de population peuvent être identifiés dans l'action des puissances coloniales avant les indépendances, voire même avant la deuxième guerre mondiale. On peut citer les efforts en matière de lutte contre la mort (par exemple la fondation en 1918 par A. LE DANTEC à Dakar de la première école de médecins africains, ou la création des "groupes mobiles d'hygiène") ainsi que certaines actions de redistribution de la population (les migrations mossi vers l'Office du Niger, les déplacements organisés en Indochine à partir du delta du Fleuve Rouge ...).

On ne trouve cependant pas trace de tentative de maîtrise de la fécondité, le discours dominant insistant au contraire sur des idées comme le sous-peuplement ou le manque de main-d'oeuvre.

Les premières politiques de limitation des naissances remontent au début des années cinquante : 1951 en Inde, 1953 en Egypte, ...

C'est à cette époque que dans les pays du Nord et dans les instances internationales on commence à évoquer le sujet et que les premières initiatives sont prises, notamment en termes de création d'institutions spécialisées : le "Population Council" en 1952, la Fédération internationale pour la planification familiale (en anglais, IPPF), elle aussi en 1952. C'est la concrétisation de ce que l'on a pu appeler le "courant interventionniste anglo-saxon" (LIVENAIS, QUESNEL, 1987).

Ce courant était né à la suite des premiers travaux de l'Organisation des Nations Unies dans l'immédiate après-guerre, qui avait informé la communauté internationale de la situation démographique de la population mondiale et de ses perspectives d'évolution : c'est à ce moment qu'apparaît l'expression "explosion démographique" considérée comme une caractéristique essentielle de l'émergence du Tiers-Monde. Au sein des Nations Unies, le débat s'engage sur la possibilité pour l'Organisation d'intervenir en ce domaine. C'est à la suite d'une déclaration signée par douze chefs d'Etat sur la population et présentée par U. THANT, Secrétaire Général des Nations Unies en 1966 à l'occasion de la journée des droits de l'homme que l'ONU acceptait d'intervenir dans le domaine des politiques de population à la requête des gouvernements. Cette démarche aboutissait à créer en 1969 au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) devenu récemment Fonds des Nations Unies pour la population (tout en gardant le sigle FNUAP).

Indépendamment des efforts consentis en matière de santé, donc de lutte contre la mort, la préoccupation principale des bailleurs de fonds concerne le ralentissement de la croissance démographique, donc la maîtrise de la fécondité. La justification de leur intervention a été initialement, on vient de le voir, l'explosion démographique. Elle s'appuyait sur deux aspects : l'un, toujours mis en avant, le développement économique supposé être facilité par une moindre croissance démographique ; l'autre, rarement explicité, mais toujours présent, la peur du nombre.

Depuis la première Conférence mondiale sur la population (Bucarest, 1974), l'objectif de maîtrise de la fécondité dans les pays du Tiers-Monde a été justifié par de nouveaux arguments successivement mis en avant :

- la santé de la mère et de l'enfant ;
- les droits de l'homme (et de la femme) ;
- la protection de l'environnement.

On ne peut pas exclure de ces argumentaires successifs un phénomène de mode, les partisans de la limitation des naissances s'appuyant sur les préoccupations nouvelles émergeant au niveau de la communauté internationale pour renforcer leur action.

Plus récemment, on revient à l'argument des années cinquante lorsque le FNUAP justifie sa recherche de ressources toujours plus importantes auprès des gouvernements par le seul souci d'essayer de "réaliser ne serait-ce que la variante moyenne des projections démographiques des Nations Unies", c'est-à-dire pour l'an 2000 une population du Tiers-Monde de 5 milliards croissant alors à un taux de 1,8 % (FNUAP, 1990). Pour cela, la totalité des sommes dépensées dans le Tiers-Monde pour des programmes de population devrait doubler entre 1988 et 2000, passant de 4,5 à 9 milliards de dollars. Le scénario proposé par le FNUAP est le suivant :

Source	1988	2000
Ressources extérieures(1)	0,6	4,0
Banque Mondiale(2)	0,1	0,5
Ressources intérieures(3)	3,8	4,5
TOTAL	4,5	9,0

Unité = milliard de dollars

(1) gouvernements des pays du Nord, fonds privés

(2) prêts

(3) contribution des gouvernements des pays du Tiers Monde et dépenses des populations

Pour le FNUAP, la mobilisation des ressources du Nord est possible si l'aide publique au développement (APD) passe de 48 à 100 milliards de dollars de 1988 à 2000 et si la proportion de cette aide consacrée aux programmes de population passe au cours de la même période de 1,3 % à 4 %.

LES OBSTACLES DANS LE TIERS MONDE

La prise de conscience des gouvernements des pays du Tiers Monde de la dimension démographique du développement s'est renforcée progressivement si l'on en juge par les derniers résultats de l'enquête des Nations Unies auprès des gouvernements, à laquelle ont répondu 131 gouvernements du Tiers Monde (United Nations, 1992) :

Nombre de gouvernements qui considèrent	Satisfaisant	Total	Insatisfaisant	
			Trop bas	Trop élevé
le taux d'accroissement de la population	45	86	17	69
le niveau de la fécondité	48	83	9	74
le niveau de la mortalité	29	102	-	102
les migrations internes	18	113
le niveau de l'immigration	97	34	6	28
le niveau de l'émigration	92	39	8	31

Face à cette perception de la situation démographique, on peut mettre en regard les interventions gouvernementales :

Variable démographique	Pas d'intervention ou intervention pour maintenir	Interventions pour modifier		
		Total	Pour élever	Pour baisser
le taux d'accroissement de la population	56	75	13	62
le niveau de la fécondité	55	76	10	66
les migrations internes	32	99	5	94
le niveau de l'immigration	82	49	7	42
le niveau de l'émigration	90	41	66	35

Ces tableaux appellent plusieurs commentaires. Tout d'abord il faut savoir que dans de nombreux pays, surtout en Afrique au Sud du Sahara, les gouvernements sont fortement incités par les instances internationales à adopter des positions officielles en faveur des politiques de population. Ces déclarations ne sont souvent que mollement suivies d'effets, d'autant plus que les corps intermédiaires (fonctionnaires, médecins, notables ...) n'y sont pas forcément favorables.

Par ailleurs, ces gouvernements ont le plus souvent bien d'autres préoccupations de court terme qui requièrent leur attention : la dette, le programme d'ajustement structurel, les importations alimentaires, la paie des fonctionnaires, quand ce n'est pas l'ordre public ou leur propre maintien au pouvoir.

De plus la mise en oeuvre de programmes de population se heurte à toutes les difficultés bien connues rencontrées par ces pays : la faible efficacité de l'action de l'administration, le délabrement des services, l'absence de coordination et la non-responsabilité des populations.

Face à ces difficultés, la priorité accordée par certains bailleurs de fonds à la limitation des naissances pose évidemment problème. Comme l'écrit T. LOCOH, "on peut imaginer la perplexité d'un directeur de la santé publique affronté quotidiennement à la pénurie dramatique d'équipements et de médicaments de première nécessité dans la plupart des centres de soins de son pays qui, à la plus petite demande d'implantation de services de planification familiale, se voit offrir en profusion des prestations en contraceptif et infrastructures divers". (LOCOH, 1991).

Quelles recommandations pourraient dès lors être formulées auprès de ces gouvernements ? Nous mettrons l'accent ici sur trois recommandations qui nous paraissent les plus importantes :

* Tout d'abord la formulation d'une politique de population, qui relève de la responsabilité de chaque gouvernement, doit être clairement intégrée dans ses efforts en vue du développement et doit s'attacher à toutes les dimensions de la question, non seulement la fécondité mais aussi la mortalité et la mobilité. Cette politique doit définir des priorités parmi les objectifs, doit se concrétiser en programmes d'action auxquels des ressources financières doivent être allouées et doit identifier les structures et les organismes chargés de sa mise en oeuvre. L'adoption d'une telle politique doit enfin résulter d'un débat démocratique, puisque son succès ne peut s'envisager sans l'adhésion de l'ensemble de la population.

* Tous les acteurs concernés doivent être impliqués, non seulement le gouvernement, mais aussi les administrations compétentes (administration territoriale, services de santé, éducation nationale, ...), les églises, les organisations non gouvernementales (ONG) et tous les corps intermédiaires.

La mise en oeuvre des programmes fait appel à diverses structures (services de l'Etat, collectivités territoriales, ONG) : cette diversité est souhaitable (par opposition à une intervention étatique centralisée) mais nécessite une certaine coordination qui peut s'exercer de diverses façons, depuis un Ministère de la population, jusqu'à une instance consultative du type "comité de la population".

* Ces programmes doivent conjuguer de façon cohérente moyens directs et moyens indirects. L'offre de services est certes indispensable, mais l'élévation du niveau d'éducation de la population, sa responsabilisation, et l'amélioration de ses conditions de vie le sont aussi. En particulier les campagnes d'information-éducation-communication (IEC) doivent être conçues dans cette perspective et s'inscrire dans une démarche de moyens terme plutôt que de court terme.

L'ACTION DE LA FRANCE

Un récent rapport du Haut Conseil de la population et de la famille (1991) soulignait les faiblesses de l'action de la France : "éclatement, coordination insuffisante, problèmes de financement, absence d'une politique globale claire, faiblesse de l'action multilatérale, effacement des ONG françaises, orientation centrée essentiellement sur l'Afrique francophone au sud du Sahara".

Comme le signale ce rapport, une évolution s'est toutefois amorcée depuis la Conférence de Mexico (1984). Depuis la parution de ce rapport, deux faits récents accentuent cette évolution :

* la tenue à Paris en Septembre 1991 de la Conférence "Développement et croissance démographique rapide : regards sur l'avenir de l'Afrique". L'organisation même de cette Conférence par le gouvernement français est un signe du nouvel intérêt porté aux questions de population, signe qui n'a pas échappé à nos partenaires du Tiers-Monde ainsi qu'aux agences bilatérales et multilatérales de coopération. Les discours prononcés par les Ministres concernés au cours de cette conférence ont confirmé cette nouvelle sensibilité.

* l'adoption par le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération en juin 1992 d'un "programme mobilisateur population" d'un montant de 20 MF devant permettre le lancement ou l'amplification d'actions bi- et multi-latérales dans le domaine de la population.

Sans reprendre ici l'analyse et les recommandations du rapport du Haut Conseil, qui gardent toute leur actualité, nous nous proposons ici d'essayer de leur donner un contenu plus opérationnel que cela ne pouvait être fait dans ce rapport.

*** Recommandations sur les domaines d'intervention.**

Le HCPF suggérait quatre axes en matière de politiques de population, indépendamment des recommandations formulées en amont concernant l'observation démographique, la recherche et la formation :

- "la formulation et l'évaluation des politiques nationales de population, et leur intégration dans les stratégies de développement". Cette recommandation, qui se traduira par l'envoi de coopérants ou de missions d'experts, nécessite une réflexion scientifique et politique permettant de proposer des modalités d'action tenant véritablement compte des réalités socio-économiques actuelles des pays et renouvelant l'approche des problèmes par rapport aux discours dominants trop marqués par l'idéologie libérale et le néo-malthusianisme.

- "la prise en compte de la dimension population dans les projets de développement, et cela dès leur conception". Il s'agirait ici de définir des procédures permettant que l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des projets de développement (construction d'un barrage, aménagement d'un périmètre hydro-agricole, mise en valeur d'une région, réhabilitation de quartiers urbains, ...) ne se fasse pas sans l'examen des conditions et des conséquences démographiques : quelle est la population concernée ? faudra-t-il faire appel à de la main d'oeuvre en provenance d'autres régions ? comment est prise en compte l'amélioration de l'état de santé de la population ? ...

- "le soutien financier et technique aux gouvernements et aux ONG pour des projets concernant la santé de la mère et de l'enfant comportant un volet de planification familiale". Dans cette recommandation, il est clair qu'un "soutien technique" éventuel pose problème dans la mesure où les services de la coopération ne sont pas sensibilisés à la question de la planification familiale. D'où la nécessité d'actions de sensibilisation et de formation préalables à toute intervention en ce domaine, en s'appuyant par exemple sur l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP) de Rennes.

- "l'IEC en matière de population par divers canaux, notamment dans les manuels et les programmes scolaires". Là encore, il s'agit d'organiser la réflexion et d'identifier les acteurs possibles de cette coopération (experts, centres de formation).

* Recommandations institutionnelles et financières

- la France doit accroître substantiellement sa contribution au FNUAP, à la fois pour manifester concrètement sa volonté politique et pour être plus présente et plus écoutée dans les instances internationales de décision. Il ne faut pas minimiser l'ampleur de l'effort budgétaire à consentir : en 1990 la France, avec une contribution de 5 MF, était classée au 13^e rang des pays contributeurs au FNUAP. Si elle avait voulu passer du 13^e rang au 10^e rang, elle aurait dû multiplier par onze sa contribution !

- la Communauté Economique Européenne est encore peu active dans le domaine de la population. Une récente réunion (juin 1992) a montré que les services de la CEE ne semblaient pas prêts à des initiatives. La France devrait avec ses partenaires européens faire en sorte que la CEE se dote d'un service compétent chargé d'un rôle d'impulsion et de coordination de l'action communautaire.

- le "programme mobilisateur population" décidé par le Comité directeur du FAC ne concerne que les pays du champ géographique de compétence du Ministère de la coopération et du développement. Il serait bon, tant que subsistera cette coupure entre le champ et le hors-champ, que le Ministère des affaires étrangères prenne une initiative comparable selon ses procédures propres.

- l'aide française ne doit pas être uniquement directe ou passer par le canal multilatéral. Elle doit s'appuyer sur les ONG. Les ONG françaises ne sont guère actives dans le domaine de la population. Par l'intermédiaire de la Commission coopération et développement, elles devraient être sensibilisées à ces questions et celles qui décideraient d'intervenir dans ce secteur devraient recevoir un soutien financier pour cela. Par ailleurs la France, absente de l'IPPF, la grande ONG internationale qui fédère une centaine d'associations nationales pour la planification familiale, devrait prendre la décision d'y contribuer régulièrement.

- Enfin le rapport du Haut Conseil de la Population et de la Famille (HCPF) suggérait la création d'un Comité de coordination et de suivi. Un tel comité s'avère en effet nécessaire vu la diversité des instances concernées. Les Ministères compétents devraient décider de cette création, ce comité devant sans doute associer des représentants des Ministères, des organismes de formation et de recherche, et des ONG.

BIBLIOGRAPHIE

- BERELSON (B), ed. 1974, *"La politique démographique des pays développés"*, The Population Council, New York, 392 p.
- BRAVO-CASAS (G), 1988, *"Considérations d'ordre général sur les politiques démographiques"*, Politiques de population, CIACO, Etudes et Documents, vol. III, n°3, pp. 83-125.
- Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel, 1989, *"Programme d'action de N'DJAMENA concernant la population et le développement au Sahel"*, 8 p.
- Commission Economique pour l'Afrique, 1984, *"Programme d'action de KILIMANJARO concernant la population"*, 32 p.
- Fonds des Nations Unies pour la Population, 1989, *"Une vie meilleure pour les générations futures : la déclaration d'Amsterdam"* 12 p.
- Fonds des Nations Unies pour la Population, 1990, *"La coopération internationale dans le domaine de la population durant les années 90 : stratégies et grandes orientations"*, 24 p.
- Haut Conseil de la Population et de la Famille, 1991, *"La coopération française avec le tiers monde en matière de population"*. La documentation française, Paris, 46 p.
- IFORD, 1980, *"Rapport final du séminaire sur les politiques de population en Afrique (Lomé, 12-16 mars 1979)"*, Yaoundé, 71 p.
- LIVENAIS (P), QUESNEL (A), 1987, *"L'évolution du débat sur la population dans les milieux scientifiques et les institutions internationales depuis l'après-guerre"*, Les Cahiers de l'ISD, n°1, pp 9-44.
- LOCOH (T), 1991, *"La coopération internationale en population en Afrique Sub-saharienne"*, Les Cahiers du CIDEP, n°11, pp. 67-97.
- Nations Unies, 1974, *"Plan d'action mondial sur la population"* 32 p.
- Nations Unies, 1984, *"Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico"*, New York, 109 p.
- Nations Unies, 1989, *"Monographies sur les politiques de population : France"*, New York, 60 p.
- Politique africaine, 1991, *"Politiques de population"*, Karthala, Paris, 155 p.
- United Nations, 1992, *"World population monitoring 1991"*, Population Studies n°126, New York, 241 p.
- United Nations Population Fund, 1989, *"Global population assistance report 1982-1988"*, New York, 82 p.
- VALLIN (J), 1986, *"La population mondiale"*, La découverte, Paris, 128 p.
- VERRIERE (J), 1978, *"Les politiques de population"*, PUF, Paris, 207 p.

Gendreau Francis. (1992)

Réflexions sur les politiques et programmes de population

Paris : ORSTOM ; CEPED, 10 p. multigr.